



Je voudrais planifier des vacances en France, autant que possible loin de la fumée secondaire.

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 14 août 2012

Bonjour,

Je suis désolé que je ne sais pas très bien le français - je suis des États-Unis. Je vous écris parce que je tiens à planifier des vacances en France, et je veux passer du temps autant que possible loin de la fumée secondaire. Avez-vous des informations sur les municipalités sont plus respectueuses du droit d'une personne à être protégée contre cette menace ?

Merci beaucoup pour votre aide et de courtoisie.

J Garcia

Réponse :

Pour les hôtels, il vous suffira de préciser non-fumeur lors de la réservation.

Les cafés et restaurants respectent assez bien l'interdiction de fumer dans les parties intérieures de leurs établissements. Par contre, dès l'instant où ils disposent de terrasses, la tabagie règne dans ces espaces qui, en été surtout, sont ouverts en grand sur l'établissement proprement dit.

Quelques plages sont devenues non-fumeurs mais cela est anecdotique et représente une infime partie des plages de La Ciotat, Nice, Cannes, Ouistreham, Menton, notamment.